Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le - 5 OCT. 2026
ID : 031-213102825-20260917-DEL220261092-DE

VILLE DE
Launaguet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : RENDU DES DECISIONS DU MAIRE	**Délibération n° 2026.09.17.109**

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

- **Demande de subvention de fonctionnement pour l'Ecole Municipale de Musique de Launaguet (EMML) auprès du Conseil Départemental 31**

Afin d'aider au fonctionnement des actions mises en place par l'école de musique, et considérant qu'il est nécessaire de favoriser la sociabilisation par la musique, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental 31.

Cette demande de subvention pour le CD31 porte sur un montant de 15 000 euros pour un budget prévisionnel 2026 de 152 817.86 euros TTC.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 31- « Temps Libre Prévention Jeunesse » – Mise en place d'ateliers de création audiovisuelle**

Il est important de favoriser l'accompagnement des jeunes quant au développement de leur esprit critique en leur permettant de s'exprimer librement sur tous les sujets ainsi que de leur faire découvrir les notions de coopération et de gestion de projet.
Des ateliers de création audiovisuelle sont organisés dans cet objectif.
Considérant que le Conseil Départemental de Haute Garonne, via son pôle Enfance - Jeunesse, peut accorder une subvention de fonctionnement à la collectivité dans le cadre des actions menées « Temps Libre Prévention Jeunesse – Mise en place d'ateliers de création audiovisuelle » ;
Une demande de subvention portant sur un montant de 2 000.00 euros, pour un budget prévisionnel 2026 de 3670.00 euros TTC, a été sollicitée auprès du CD31.

- **Avenant marché de mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de mobiliers d'affichage**

La commune a engagé un travail de redéfinition du cadre contractuel applicable au mobilier urbain, impliquant notamment une évolution de la nature juridique du contrat, avec le passage d'un marché public à une concession ;
Cette évolution nécessite la réalisation d'analyses juridiques, financières et techniques approfondies afin de garantir la conformité aux règles applicables. La mise en œuvre d'une procédure de concession suppose le respect de délais incompressibles liés aux obligations de publicité et de mise en concurrence prévues par la réglementation en vigueur.
Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la continuité du service public afférent au mobilier urbain et d'éviter toute interruption ou rupture dans son exploitation ;

Un premier avenant de prolongation du contrat en cours, pour une durée de 4 mois, strictement limité à la durée indispensable à l'achèvement de la procédure de passation du futur contrat de concession a été signé.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 19 Absents excusés Représentés : 9 Absent : 1 Date convocation 10 septembre 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - 1 OCT. 2026 - publication ou notification - 5 OCT. 2026	**Etaient présents (es) :** Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. **Étaient excusés représentés :** Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTAÏA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Yann GLEIZES (pouvoir à B. BAUDET), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD). **Absente :** Sylvie OURGAUD **Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale au Raymond VI 3 P. 7007 [illegible] ou par http://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 031-213102825-20260917-DEL220261092-DE

Cet avenant n°1 du marché N°2013-11 MISE « À DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE DE MOBILIERS D'AFFICHAGE » a été contracté avec la société JC DECAUX – 111 chemin de VIREBENT – 31200 Toulouse, avec effet au 27 février 2026 jusqu'au 26 juin 2026. Les conditions sont précisées dans l'annexe jointe.

Un deuxième avenant de prolongation du contrat en cours, pour une durée de 6 mois, strictement limité à la durée indispensable à l'achèvement de la procédure de passation du futur contrat de concession.

Cet avenant n°2 du marché N°2013-11 MISE « À DISPOSITION, INSTALLATION, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET EXPLOITATION PUBLICITAIRE DE MOBILIERS D'AFFICHAGE » a été contracté avec la société JC DECAUX – 111 chemin de VIREBENT – 31200 Toulouse, avec effet au 27 juin 2026 jusqu'au 31 décembre 2026. Les conditions sont précisées dans l'annexe jointe.

- **Avenant au marché de contrat de maintenance et d'exploitation des installations et équipements techniques CVC avec la société SPIE FACILITIES**

Un travail de préparation de la mise en concurrence est actuellement en cours pour renouveler le marché, nécessitant préalablement d'effectuer une évaluation technique et financière approfondie.
En attendant la finalisation de cette procédure de mise en concurrence, la prolongation du contrat avec le prestataire actuel permet de maintenir un niveau de service conforme aux attentes et d'éviter toute interruption préjudiciable aux installations et aux utilisateurs.
La prolongation du marché est nécessaire afin d'assurer la continuité du service public et la conformité des installations techniques CVC ;
Les équipements pris en compte par le présent avenant sont soumis aux gammes opératoires du marché de base allant de mensuelles à trimestrielles, à l'exclusion des gammes semestrielles et annuelles qui ne sont pas incluses dans cette prolongation.
Dès lors, il convient de modifier la durée ainsi que le montant du marché (notamment l'article 1.3 relative à la durée du marché et l'article 3 relatif aux prix du CCAP) en le prolongeant d'un trimestre supplémentaire.

L'avenant (exe10) au marché public relatif au « CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES CVC » a été conclu et signé avec le titulaire suivant : SPIE FACILITIES – 70 chemin de Payssat – ZI de Montaudran – 31029 TOULOUSE Cedex 4 (Siret : 538 700 022 00170)

Le présent avenant modifie la durée et le montant du marché (article 1.3 du marché et article 3 du CCAP). Il prend effet à compter du 1er juillet 2026 et se termine le 30 septembre 2026 (prolongation d'un trimestre supplémentaire).

- **Contrat de services informatiques avec la société SO HEXAWIN**

Un contrat de services informatiques a été conclu pour une durée d'un an, couvrant la période du 1er juin 2026 au 31 mai 2027 avec la société SO HEXAWIN – 25 chemin Petit Jean - Bâtiment B - 31270 CUGNAUX, afin :

- D'élaborer le schéma directeur de la direction Informatique Téléphonie (IT) en lien avec les services de la ville
- De définir la PSSI(politique de sécurité des systèmes d'information) et s'assurer de son application
- De piloter la gouvernance des données (RGPD)
- De manager et animer l'équipe IT
- De piloter les prestataires
- D'élaborer et gérer le budget de la DSI
- De piloter les projets IT
- De mettre en œuvre la stratégie de cybersécurité

La société SO HEXAWIN propose la mise à disposition d'un Responsable informatique pour répondre aux besoins de la collectivité ;

Membres en exercice : 29 Membres présents : 19 Absents excusés Représentés : 9 Absent : 1 Date convocation 10 septembre 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - 1 OCT. 2026 - publication ou notification	**Étaient présents (es) :** Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. **Étaient excusés représentés :** Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTAÏA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Yann GLEIZES (pouvoir à B. BAUDET), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD). **Absente :** Sylvie OURGAUD **Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible sur le lien : http://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le - 5 OCT. 2026
ID : 031-213102825-20260917-DEL220261092-DE

Les conditions financières prévoient un montant forfaitaire mensuel de 4 950 € HT sur les 2 premiers mois (incluant la réalisation d'un audit / état des lieux avec préconisations et l'assistance dans le cadre du marché « Réseau, MPLS »), puis de 3 300 € HT sur les mois suivants.

- **Renouvellement du marché de conception graphique et d'impression des supports de communication**

Dans le cadre du renouvellement du marché relatif à la « CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION », afin d'assurer la continuité des besoins de la collectivité, les lots ont été attribués aux sociétés suivantes :

Lot 1 : Conception graphique des supports d'information et de communication
Titulaire : HK Design Graphique – 13 allée des Frênes – 31670 LABÈGE
- Montant maximal de commande : 15 000,00 € HT

Lot 2 : Impression des supports d'information et de communication
Titulaire : POLE IMPRESSION – 2 rue de l'industrie – 31120 CASTANET TOLOSAN
- Montant maximal de commande : 15 000,00 € HT

Lot 3 : Impression de l'affichage municipal
Titulaire : POLE IMPRESSION – 2 rue de l'industrie – 31120 CASTANET TOLOSAN
- Montant maximal de commande : 8 000,00 € HT

A l'issue de la consultation lancée en procédure adaptée, et au vu du rapport d'analyse des offres, ces lots ont été attribués aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.
Les contrats sont joints en annexes.

- **Renouvellement du marché de l'entretien des espaces verts communaux, bords de routes, fossés et servitudes**

Dans le cadre de la réorganisation de l'approvisionnement des denrées alimentaires, et considérant que la commune doit répondre à ses besoins constants en matière d'approvisionnement et de livraison de denrées alimentaires pour ses services, un nouveau marché a été organisé. Celui-ci permet d'anticiper la fin du marché initial, prévu, pour les lots pourvus, au 31 décembre 2026.

Afin d'assurer la conformité des commandes et d'en limiter les coûts financiers, les lots cités ci-dessous ont été attribués aux prestataires suivants :

Lot 1 : Entretien des espaces verts communaux
Titulaire : E2V-ENTRETIEN SAS – 20 chemin de la Violette – 31240 L'UNION
- Montant de l'offre : 44 011,84 € HT

Lot 2 : Entretien des bords de route, fossés et servitudes
Titulaire : ID VERDE TOULOUSE – 90 rue de Fenouillet – 31200 TOULOUSE
- Montant de l'offre : 11 841,88 € HT

Lot 3 : Entretien des espaces verts sensibles
Titulaire : ID VERDE TOULOUSE – 90 rue de Fenouillet – 31200 TOULOUSE
- Montant de l'offre : 8 073,08 € HT

Les accords-cadres correspondants signés avec les entreprises sont joints en annexes.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 19 Absents excusés Représentés : 9 Absent : 1 Date convocation 10 septembre 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - 1 OCT. 2026 - publication ou notification - 5 OCT. 2026	**Étaient présents (es) :** Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. **Étaient excusés représentés :** Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTAÏA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Yann GLEIZES (pouvoir à B. BAUDET), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD). **Absente :** Sylvie OURGAUD **Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours" accessible par le site http://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 031-213102825-20260917-DEL220261092-DE

- **Renouvellement du Marché de denrées alimentaires**

Dans le cadre de la réorganisation de l'approvisionnement des denrées alimentaires, et considérant que la commune doit répondre à ses besoins constants en matière d'approvisionnement et de livraison de denrées alimentaires pour ses services, un nouveau marché a été lancé. Celui permet d'anticiper la fin du marché initial, qui s'arrêtait pour les lots pourvus au 31 décembre 2026. Pour rappel, le précédent marché était resté avec des lots infructueux.

Afin d'assurer la conformité des commandes et d'en limiter les coûts financiers, les lots cités ci-dessous ont été attribués aux prestataires suivants :

Lot 01 : Surgelé
Titulaire : PASSION FROID SUD OUEST — QUAI DE PALUDATE — 33000 BORDEAUX
(SIRET : 55204499202382)
Montant de l'offre : 53 029,18 € HT

Lot 02 : Épicerie
Titulaires (multi-attributaires) :
- EPISAVEURS ST ALBAN — ZAC EUROCENTRE — 31620 CASTELNAU D'ESTREFONDS (SIRET : 47698032100329) Montant : 41 260,87 € HT
- TRANSGOURMET VALENTON — 94460 VALENTON (SIRET : 43392733200737) — Montant : 48 950,17 € HT

Lot 03 : Crèmerie
Titulaires (multi-attributaires) :
- PASSION FROID SUD OUEST — QUAI DE PALUDATE — 33000 BORDEAUX (SIRET : 55204499202382) Montant : 41 512,25 € HT
- PRO A PRO MONTAUBAN — IMPASSE DE GRECE — 82006 MONTAUBAN (SIRET : 38500623400160) Montant : 39 181,06 € HT

Lot 05 : Charcuterie Traiteur
Titulaires (multi-attributaires) :
- PASSION FROID SUD OUEST — QUAI DE PALUDATE — 33000 BORDEAUX (SIRET : 55204499202382) Montant : 3 428,37 € HT
- SYSCO SOUILLAC — ROUTE DE MARTEL — 46200 SOUILLAC (SIRET : 31680701500151) Montant : 3 956,00 € HT

Lot 06 : Boulangerie
Titulaire : LE PÉTRIN DU PAPÉ — 27 CHEMIN DE LA SALVETAT — 31770 COLOMIERS
(SIRET : 40520166600022)
- Montant de l'offre : 8 655,16 € HT

Les accords-cadres correspondants signés avec les entreprises sont joints en annexes.

Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal ont pris acte du rendu des décisions du Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 19 Absents excusés Représentés : 9 Absent : 1 Date convocation 10 septembre 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	**Étaient présents (es) :** Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. **Étaient excusés représentés :** Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTAÏA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Yann GLEIZES (pouvoir à B. BAUDET), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD). **Absente :** Sylvie OURGAUD **Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique "Télérecours" accessible par le lien : http://www.telerecours.fr